

n° 340

Juin 2020

C'est dans l'angoisse
que l'homme prend
conscience de sa liberté.

Jean-Paul SARTRE



PROTÉGEZ-VOUS
ET PROTÉGEZ
LES AUTRES

la
VOIX

DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/chartainvilliers



Séance d'installation du conseil le 26 mai dans la salle polyvalente

EDITO

Le 26 mai 2020 le conseil municipal a pu s'installer, dans des conditions très particulières. Il aura fallu attendre près de deux mois et demi. Le conseil a pu élire le maire et les adjoints et voter le budget 2020, de façon à pouvoir travailler et envisager les investissements prévus.

Mais tout n'est pas redevenu comme avant... ainsi, il est fort probable que le traditionnel repas du 14 juillet ne puisse avoir lieu en l'état actuel des choses. Nous essaierons de maintenir le feu d'artifice le 29 août, sous condition de l'aval de la préfecture.

Encore merci au personnel communal qui, durant la période de confinement, a continué à œuvrer pour notre village.

Je remercie également les anciens conseillers qui ne se sont pas représentés mais qui ont durant 6 ans accompli leur tâche sans faillir. Je rends également hommage à Marine GUIBER-DAVAL et à Jean-Claude FOUQUET qui malheureusement, nous ont quittés au cours de cette mandature.

Alain BOUTIN

Continuez à prendre soin de vous et protégez vous.



Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Etaient présents à cette réunion les membres du conseil municipal élus lors des récentes élections municipales du 15 mars 2020.

Installation du nouveau conseil municipal

Alain BOUTIN, maire sortant, donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020. Les 15 élus sont déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Les différents déroulements de vote se font par remise de bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé.

Election du maire

Après appel à candidature Alain Boutin se déclare candidat.

Il est procédé au vote.

Résultat du dépouillement :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 2
Suffrages exprimés : 13

Alain BOUTIN ayant obtenu 13 voix est proclamé maire et est immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints à siéger qui ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour la commune, un effectif maximum de 4 adjoints.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Election du premier adjoint

La personne désignée aura pour fonction de suppléer le maire en cas d'absence afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune.

Fabrice TANTY se déclare candidat. Il s'occupe déjà des finances de la commune depuis de nombreuses années.

Il est procédé au vote.

Résultat du dépouillement :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 15

Fabrice TANTY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Ce poste sera dédié aux relations avec les administrés et les associations, à l'animation, aux affaires sociales, ainsi qu'au développement de nouveaux modes de communication en parallèle avec la Voix du Frou et le site internet.

Dominique LEJEUNE se déclare candidate.

Il est procédé au vote.

Résultat du dépouillement :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins nuls : 2
Suffrages exprimés : 13

Dominique LEJEUNE a obtenu 13 voix et est proclamée seconde adjointe au maire et est immédiatement installée.

Election du troisième adjoint

Ce poste sera dédié au suivi des travaux en cours et à venir dans la commune, aux contacts avec les entreprises, à l'établissement de devis.

Didier VERNIOL se déclare candidat.

Il est procédé au vote.

Résultat du dépouillement :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 14

Didier VERNIOL a obtenu 14 voix et est proclamé troisième adjoint au maire et immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

La personne désignée aura en charge l'enfance – jeunesse, devra amener des idées, écouter les envies, les attentes des enfants et des adolescents de la commune et essayer d'y répondre, sachant que tout ne sera pas réalisable.

Claudie PICHOT et Didier BAËTE se déclarent candidats.

Il est procédé au vote.

Résultat après dépouillement :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 14

Ont obtenu : Didier BAËTE : 9 voix
Claudie PICHOT : 5 voix

Didier BAËTE est proclamé 4^{ème} adjoint au maire et est immédiatement installé.

Fixation des indemnités des élus

Les indemnités des élus sont fixées par strate de population des communes sur un taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 40.3% pour Chartainvilliers.

Lors du précédent mandat le taux de l'indemnité du maire était fixé à 31%. Le maire propose de conserver ce taux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité du maire au taux de 31%.

Concernant les indemnités des adjoints, le taux maximal est de 10.7%. Lors de la précédente mandature le taux était de 5%. Le maire propose de conserver ce taux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité allouée aux adjoints au taux de 5%.

Election des délégués au syndicat scolaire

Il s'agit du regroupement de 4 communes (St Piat, Soulaire, Mévoisins et Chartainvilliers).

Chaque conseil municipal élit 4 délégués titulaires pour le représenter au sein du syndicat et les délégués élisent ensuite leur président.

Alain BOUTIN, Fabrice TANTY, Janine CHEUL, Didier BAËTE et Danielle BENOIST se déclarent candidats.

Il est procédé au vote.

Résultat du dépouillement :

Alain BOUTIN : 14
Fabrice TANTY : 14
Janine CHEUL : 7
Didier BAËTE : 9
Danielle BENOIST : 10

A. BOUTIN, F. TANTY, D. BENOIST et D. BAËTE sont élus délégués titulaires du syndicat scolaire.

Election des délégués au syndicat des gymnases du collège

Le nombre de collégiens pour Chartainvilliers s'élève à 37 pour 2020.

Claudie PICHOT, vice-présidente du syndicat, se déclare candidate pour le poste de titulaire et Serge DROIT pour le poste de suppléant.

Il est procédé au vote.

Résultat du dépouillement :

Claudie PICHOT : 15 voix
Serge DROIT : 15 voix

C. PICHOT est élue déléguée titulaire et S. DROIT est élu délégué suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat des gymnases du collège.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

2ème séance

Les conseillers ont également, au cours de la seconde réunion, délibéré sur les points suivants :

Affectation du résultat 2019 – commune

Il s'agit d'un budget prévisionnel qui peut évoluer en cours d'année, du fait qu'il peut y avoir des modifications budgétaires.

Chaque conseiller a reçu un tableau listant les différentes imputations budgétaires faisant apparaître les dépenses effectivement réalisées en 2019.

Investissements prévus pour 2020 :

- travaux de rénovation de la sacristie pour 3.900 euros HT
- remise en état d'un chemin communal en grave-calcaire pour 3.300 euros HT
- achat de matériel pour les services techniques pour 600 euros HT
- achat d'une remorque pour le tracteur communal pour 2.988 euros HT
- réfection de voirie du Chemin de Berchères à partir des habitations pour 18.761 euros HT
- remplacement du 2^{ème} poste informatique pour 1.393 euros HT

Résultats exercice 2019 :

- Section de fonctionnement : excédent de 221.846,97 euros
- Section d'investissement : excédent de 144.409,73 euros

Il est proposé le report intégral dans chaque section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation des résultats suivants :

- résultat de fonctionnement reporté (imputation R 002) 221.846,97 euros
- résultat d'investissement reporté (imputation R 001) 144.409,73 euros

Approbation du budget primitif 2020

Compte tenu des conditions de l'état d'urgence sanitaire dues au coronavirus, il est proposé aux conseillers d'approuver le budget primitif prévisionnel et qui peut faire l'objet de modifications, tel que présenté. Une réunion sera programmée ultérieurement pour détailler les différentes imputations et répondre aux éventuelles interrogations.

Le budget primitif pour l'exercice 2020 s'équilibre à
649.425,83 euros en fonctionnement
156.371,55 euros en investissement

Seules les taxes foncières sur le bâti et le non bâti pourront être modifiées pour ajuster nos ressources, la taxe d'habitation est gelée jusqu'en 2023.

Elles seront augmentées sur la durée de la mandature, d'autant que certaines dotations sont subordonnées à l'effort fiscal de la commune. Par ailleurs, il faudra bien « compenser » la diminution de 12,5% (moins 11.346 €) des dotations d'Etat enregistrées par la commune pour ce budget 2020.

Le conseil donne un accord unanime au budget primitif de la Commune pour 2020, tel qu'il a été présenté et donne son aval pour la stabilité des taux d'imposition, à savoir :

- taxe foncière bâti : 22.16 %
- taxe foncière non bâti : 33.55 %

Questions diverses

- Covid-19

Aucun cas grave, aucun décès n'est à déplorer. Nous avons connu des conditions relativement acceptables du fait de notre environnement.

Le maire propose aux conseillers de respecter une minute de silence afin de saluer les soignants, les forces de l'ordre, les pompiers, les ripeurs, les postiers, les commerces de proximité et de première nécessité, qui ont été en première ligne durant l'épidémie et qui ont permis de sauver des vies et d'assurer la continuité de notre vie quotidienne.

- Manifestations

Le repas du 14 juillet s'annonce compromis s'il est à organiser avec les mesures de distanciation physique.

Le feu d'artifice pourrait avoir lieu à la fin du mois d'août sous réserve des recommandations du gouvernement. Peut-être réfléchir à la sortie des Carnutes.

- Masques

Des masques seront distribués dès réception de la livraison.

- Bâtiments LIMAGRAIN

Les hangars et la serre sont en passe d'être acquis par la Grand Ferme et garderont un aspect agricole.

Le bâtiment des bureaux devrait être transformé en appartements pour la location, et les hangars du fond en activité commerciale.



GARDERIE PERISCOLAIRE



Les dossiers d'inscription à la garderie périscolaire de Chartainvilliers pour la rentrée 2020, sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site :

www.lespep28.org/accueil-periscolaire-de-chartainvilliers.

Dans tous les cas, les dossiers doivent être retournés à la mairie de Chartainvilliers.

ESPACES JEUNES ETE 2020 (06 juillet au 28 août)

Ouverts aux jeunes de 12 à 17 ans

**A partir du 4 juin,
Pensez à inscrire votre enfant!**

Comment effectuer
cette démarche ?

Vous pouvez télécharger le
dossier d'inscription sur le site
Internet : www.lespep28.org
à partir du jeudi 4 juin 2020.

*Dammarié,
Jouy, Maintenon et
St-Georges-sur-Eure*

Inscriptions à déposer

sur les 6 accueils de loisirs suivants :

Bailleau-l'Évêque, Dammarié, Jouy,
Maintenon, Morancez et Sours
à partir du mercredi 10 juin 2020
de 9h à 12h et de 14h à 18h30
ou 19h (selon l'horaire de fermeture)
ou aux associations notées ci-dessous



Le dossier imprimé, dûment complété et accompagné des justificatifs nécessaires ainsi que le règlement sont à déposer dans les accueils de loisirs ouverts ou dans les associations ou à envoyer à :

Association des PEPS
3, rue Charles Brune 28110 Luné
Tel : 02.37.88.14.14
Mail : standard@pep28.org

et Association du centre aéré du Val de l'Eure
2, rue du Général de Gaulle 28190 Saint-Georges-sur-Eure
Tel : 02.37.26.74.07
Mail : ser.jeunesse.stgeorges-eure@orange.fr



ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2020 (06 juillet au 28 août)

Ouverts aux enfants de 3 à 11 ans

**À partir du 4 juin,
Pensez à inscrire votre enfant !**

Comment
effectuer cette
démarche ?

Vous pouvez télécharger le
dossier d'inscription sur le site
Internet : www.lespep28.org
à partir du jeudi 04 juin 2020

Amilly est fermé durant l'été

Inscriptions à déposer

sur les 6 accueils de loisirs suivants :

Bailleau-l'Évêque, Dammarié, Jouy,
Maintenon, Morancez et Sours
à partir du mercredi 10 juin 2020
de 9h à 12h et de 14h à 18h30
ou 19h (selon l'horaire de fermeture)
ou aux associations notées ci-dessous



Le dossier imprimé, dûment complété et accompagné des justificatifs nécessaires ainsi que le règlement sont à déposer dans les accueils de loisirs ouverts ou dans les associations ou à envoyer à :

Association des PEPS
3, rue Charles Brune 28110 Luné
Tel : 02.37.88.14.14
Mail : standard@pep28.org

et Association du centre aéré du Val de l'Eure
2, rue du Général de Gaulle 28190 Saint-Georges-sur-Eure
Tel : 02.37.26.74.07
Mail : ser.jeunesse.stgeorges-eure@orange.fr



COMMUNIQUÉ

Du fait de la crise sanitaire qu'a subi notre pays, le Comité des Fêtes de Chartainvilliers se met en sommeil jusqu'à la rentrée de septembre.

Mais d'ores et déjà, l'organisation du vide-greniers, qui devait se tenir le 30 août, est annulée.



A TRÈS BIENTÔT

Le comité des fêtes

REPRISE DE L'ECOLE EN « PRESENTIEL »

Le 14 mai dernier, l'école a repris pour les élèves de maternelle « grande section », les CP et les CM du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de St-Piat, Mévoisins, Chartainvilliers et Soulaire.

A Chartainvilliers, comme à St-Piat, dans le respect des gestes barrières, les élèves ont été accueillis, par demi classe, par les enseignants et le personnel du RPI de nos deux écoles.

Après huit semaines d'interruption, qui n'ont pas signifié « sans école » (les enseignants du RPI ont assuré des cours « dématérialisés », ou en liaison vidéo, qu'ils continuent d'assurer pour les élèves n'ayant pas encore rejoint les locaux scolaires), les élèves présents, pour leur quasi-totalité, étaient heureux de retrouver leurs camarades et leur maître ou maîtresse.

Un moment particulier de leur vie scolaire, de leur vie tout court, vient de s'achever... espérons que cela sera un temps exceptionnel qui ne se reproduira pas...

Pour en garder trace, voici les premières photos d'un moment « déconfiné ».



Imp. Spéc. Mairie de
Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie
publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.

QUI SONT VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX INSTALLES LE 26 MAI 2020 ??
SAUREZ-VOUS LES RECONNAITRE ??



Pour vous aider, voici la liste des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020

Nom	Lettre	Nom	Lettre	Nom	Lettre	Nom	Lettre	Nom	Lettre
BOUTIN Alain, Maire		TANTY Fabrice, 1 ^{er} adjoint		LEJEUNE Dominique, 2 ^e adjointe		VERNIOL Didier, 3 ^e adjoint		BAËTE Didier, 4 ^e adjoint	
THOUROUDE- ROSSO Catherine		CHOLLEY David		DROIT Serge		GARNIER Thierry		LEVERD Rémi	
DE BEIR Cécile		BOUAZIZ Guy		PICHOT Claudie		BENOIST Danielle		CHEUL Janine	
et « trois intrus »									
NEVEU Jean-Pierre		NICOT Jérôme		SIMONIN Béatrice Secrétaire de Mairie					